



Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à dix-huit heures, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 15

Quorum : 8

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Yann MÉHEUX-DRIANO, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER, Florence TUCHOLSKI

Excusés : Mme Isabelle LAPLANCHE a donné son pouvoir à Mme Andrée GERLAND, M. Jean-François NEVEU a donné son pouvoir à M. Yann MÉHEUX-DRIANO, Mme Anne-Claire SIMON a donné son pouvoir à Mme Céline RIQUER

Absents : MM Yannick JAUCEN et Mathieu OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. Denis LACOUR

Assistent : Mmes et MM Pauline BLANCHON, Eléonore CHARLES, Mathis LEQUIVARD, Liam RIVAUX, Pauline TAUDIERE, membres du conseil communal des jeunes, M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal des jeunes et les remercie pour leur présence aux vœux de la municipalité du 14 janvier dernier.

Mme Stéphanie PINOGES excuse l'absence de Pauline PINOGES.

Mme Florence TUCHOLSKI excuse les absences de Lucian LION et d'Angèle FOUCHE.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022.**

Mme Andrée GERLAND indique une erreur de date : l'atelier "Savoir utiliser une liseuse-Découverte de la plateforme Lire en Vienne" se déroulera le 22 et non le 27 février 2023. Elle suggère de remplacer la phrase : « aura lieu le deuxième et quatrième mercredi du mois » par « auront lieu les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois » et souhaite substituer l'expression « regrette de ne pas avoir reçu d'invitation » par « regrette de ne pas avoir reçu d'information ».

Mme Florence TUCHOLSKI signale que les noms des élus ne prenant pas part au vote lors de la délibération 05/15-12-2022 ne sont pas mentionnés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022

Intervention des membres du conseil communal des jeunes

M. le maire donne la parole à Mme Florence TUCHOLSKI, en charge du conseil communal des jeunes (CCJ), qui présente les cinq jeunes qui assistent au conseil. Puis elle rappelle que suite à l'installation du CCJ en novembre 2021, des idées ont été énumérées lors d'une première réunion :

- *certaines ont été réalisées :*
 - *recueillir des témoignages des personnes âgées sur leur vécu de la guerre*
 - *planter des arbres supplémentaires au city stade*
 - *certaines sont en cours de réflexion :*
 - *changer les peintures de l'école*
 - *installer un grand Père Noël et/ou un sapin de Noël dans le centre bourg*
 - *installer des buts de foot à l'école*
 - *certaines ont été abandonnées :*
 - *aménager des pistes cyclables à partir du centre bourg*
 - *installer une clôture autour du city stade*
 - *installer un distributeur à ballons au city stade*
 - *installer un skatepark*

Mme Florence TUCHOLSKI indique que d'autres idées sont nées au fil des réunions :

- *fresque*
- *renouveler l'achat d'une clé USB pour les élèves de CM2 qui partent en sixième*

Les propositions de projets sont présentées tour à tour par les jeunes conseillers :

- *mieux identifier les jeunes conseillers lors des manifestations et commémorations par le port d'un badge*
- *recenser des idées, des souhaits auprès des jeunes Fleuréens par un questionnaire*
 - *distribué dans le bus, déposé dans les commerces, dans la boîte à livres*
 - *présentation et échanges avec l'association "Les Petits pas dans les grands"*
 - *rencontre avec les CE2, CM1 et CM2*
- *propositions pour la commission Voirie :*
 - *prolongement du chemin du partage : idées d'embellissement*

M. le maire rappelle la difficulté de prolonger ce chemin car l'agriculteur propriétaire d'une des parcelles concernées ne souhaite pas que des aménagements soient réalisés.

- *mieux repérer les chicanes route de Vernon*
- M. le maire estime que ce projet est envisageable.*
- *signaler les passages protégés proches de l'école*

M. Jacques DESPLEBIN suggère que des crayons soient fabriqués dans le cadre d'un atelier jeunes.

Mme Florence TUCHOLSKI rappelle que cela a déjà été fait pour les pots et que ceux-ci ont été dégradés, elle estime qu'une silhouette à 400 € est le meilleur compromis.

- *identifier la proximité de l'école*

- *propositions pour la commission Bâtiments*

- *recenser auprès des élèves leur préférence de couleur (peinture des murs dans le cadre des travaux)*
- *visiter les travaux de l'école*

M. le maire invite les jeunes conseillers à assister aux réunions de chantier et précise que lorsqu'elle est sollicitée par les entreprises pour le choix des couleurs ou des matériaux, la commune doit transmettre très rapidement sa réponse.

- *propositions pour la bibliothèque municipale*

- *proposer un abonnement à une revue pour les ados*
- *organiser une soirée "Découverte de jeux de société" pendant les vacances scolaires de 16h à 19h.*
- *repérer l'emplacement des carillons à vent et hôtels à insectes réalisés lors des ateliers*

Améliorer et développer les espaces de jeu :

- *remettre en service le terrain de tennis*
- *couper les arbustes pour faciliter la récupération des balles*
- *remplacer le filet*
- *remplacer la porte*
- *remplacer la chaise*
- *nettoyer le sol et boucher les trous*

M. le maire témoigne que le terrain est très peu utilisé.

- *propositions concernant le city park*

- *projet réalisé :*
 - *déterminer l'emplacement du panneau d'information*
- *projets en cours :*
 - *affiches invitant à respecter les lieux et déposer ses ordures dans les poubelles.*
 - *jeu de dames géant*

A noter : l'absence de toilettes. Une fosse septique pourrait régler le problème du branchement au réseau.

M. le maire rappelle qu'il n'y a pas de réseaux d'eau et d'électricité au niveau du city park. M. Denis LACOUR mentionne l'alternative des toilettes sèches.

- *projets abandonnés :*
 - *toile d'araignée*
 - *distributeur de ballons*

- skatepark
 - ne peut pas être installé au city stade au vu du bruit engendré
 - l'extension du gymnase ne permet pas de l'envisager en remplacement du terrain de bosses
 - les autres emplacements évoqués ne sont pas possibles puisqu'ils n'appartiennent pas à la mairie
 - M. le maire n'a pas d'espaces disponibles où le projet pourrait être envisagé
- M. Jacques DESPLEBIN signale que c'est la commune et non le maire qui n'a pas d'espaces disponibles.

- présentation du projet d'un pumptrack en résine
- parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages qui peut être utilisé avec un vélo, une trottinette,...
- avantage : pas de bruit au contraire d'un skatepark

Mme Florence TUCHOLSKI remercie les jeunes pour leur investissement.

M. Jacques DESPLEBIN demande si des devis ont été établis afin que le conseil municipal étudie cette dernière proposition.

Mme Florence TUCHOLSKI indique que les deux modèles repérés par les jeunes coûtent 32 000 et 38 000 € HT.

M. le maire rappelle qu'au vu des délais pour déposer les demandes de subvention à l'Etat, il est peu probable que ce projet soit réalisé en 2023.

Mme Florence TUCHOLSKI précise que l'objectif n'est pas d'avoir une réponse tout de suite mais de présenter les projets du CCJ.

M. le maire souligne que l'acquisition de cet équipement représente un investissement important auquel il faut ajouter la TVA et les frais de fonctionnement. Il remercie les jeunes pour leur travail et pour les idées qu'ils ont proposées.

Les membres du conseil municipal félicitent à leur tour les jeunes conseillers et plusieurs indiquent être ouverts à l'étude du projet de pumptrack.

Concernant la remise en service du terrain de tennis, Mme Stéphanie PINOGES estime que c'est parce qu'il est en mauvais état qu'il est peu utilisé.

<p>01/01-02-2023 Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne</p>

M. le maire rappelle que la commune a conclu en 2020 une convention de réalisation des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion. Il informe que cette convention arrivant à son

terme le 31 décembre 2022, le Centre de Gestion propose de la prolonger d'un an par un avenant.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la précédente convention de réalisation expirant le 31 décembre 2022,

Vu la précédente convention de partenariat CDG86-CDC expirant le 31 décembre 2022 et prorogée par avenant à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°2022/062 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 9 décembre 2022,

ARTICLE UNIQUE :

La convention de réalisation des dossiers CNRACL signée entre le Centre de Gestion et la commune de Fleuré à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

Au-delà de cette date, la convention sera considérée comme caduque.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE de proroger la convention de réalisation des dossiers CNRAC jusqu'au 31 décembre 2023

- AUTORISE M. le maire à signer l'avenant à la convention

POUR	13	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

02/01-02-2023 Dépenses liées aux fêtes et cérémonies

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ». D'une manière générale, les dépenses listées ci-après ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et non officielles : notamment les repas des aînés, les départs en retraite du personnel communal, les vœux du maire, le repas de fin d'année du personnel, la journée citoyenne, l'accueil des nouveaux arrivants, les chantiers jeunes et toute autre manifestation,...
- les confiseries, fleurs, bouquets, gravures, coupes, médailles, bons d'achats et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de récompenses scolaires, commémorations militaires, fête de Noël, départ en retraite d'agents communaux,...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.

<i>POUR</i>	13	
<i>CONTRE</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	0	
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

Point travaux

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN, en charge de la voirie. Celui-ci informe que les travaux envisagés dans le cadre de l'enveloppe communautaire ont été chiffrés et que la commission Voirie va se réunir pour préciser les projets.

M. le maire conseille de se rapprocher très prochainement du Département pour la réfection de la route de Nieuil.

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO, en charge des bâtiments. Celui-ci fait le point sur les travaux de l'école :

- la chaufferie est terminée, les granulés seront livrés la semaine prochaine puis des essais effectués

- les murs du bureau de direction sont montés
- l'agrandissement du réfectoire est achevé, les carrelages posés

M. Yann MÉHEUX-DRIANO estime que les travaux de la phase 1 devraient être terminés à la fin des vacances d'hiver. Il précise que le mobilier existant sera conservé dans un premier temps et qu'il faudra rapidement investir dans un lave-vaisselle.

Mme Andrée GERLAND demande s'il est possible d'assister à une réunion de chantier.
M. Yann MEHEUX-DRIANO propose de visiter le chantier pendant les vacances scolaires.

✓ Questions diverses

- M. le maire informe que Mme Christel Burjade, agent des écoles, en arrêt pour **maladie professionnelle** depuis le mois d'avril 2022, après avoir repris le travail à mi-temps thérapeutique du 09 au 20 janvier 2023, est à nouveau en arrêt maladie jusqu'au 03 février. Il rappelle que son remplacement est assuré par deux personnes extérieures.
- réunion d'information sur le dispositif « Participation citoyenne », avec la gendarmerie, programmée le 13 mars 2023, 20h30 à la salle René Taudière.
- **remerciements de la famille ACCOURI** pour les marques de soutien exprimées suite au décès de Mme Ginette ACCOURI.
- **vœux du Conseil départemental** aux membres du conseil municipal.

✓ Tour de table

- M. Jacques DESPLEBIN témoigne de la qualité de l'organisation de la **Nuit de la lecture**, regrette que peu de personnes y ait participé, et remercie Mme Catherine ROBERT, agent de la bibliothèque, pour son travail.
- M. Denis LACOUR demande des informations sur les **ateliers animés par la conseillère numérique** de la Communauté de communes.
Mme Florence TUCHOLSKI précise qu'il est possible de contacter la conseillère pour toute demande.
- Mme Céline RIQUER demande si la date de retour du **panneau numérique** en réparation est connue.
M. le maire répond par la négative.
Mme Florence TUCHOLSKI rappelle que l'application fonctionne toujours et qu'il faut donc continuer à publier des actualités.
- M. Yann MEHEUX-DRIANO signale un dysfonctionnement du **standard téléphonique de la mairie** nécessitant son remplacement.

Puis il informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux route de Nieuil et des Rosiers, les poteaux ne pourront être retirés qu'après le passage d'Orange, programmé pour le début du mois de mars.

Enfin, il signale qu'à l'issue du prêt de la sonorisation de la salle des fêtes, il faut seulement la débrancher et ne pas manipuler les boutons de réglage.

La séance est levée à 20h

M. Denis LACOUR , secrétaire de séance

M. le maire, Vivian PERROCHES